

**Groupe enseignements et éducation artistiques — IGESR d'arts plastiques**

**MAJ décembre 2021**

**Note à l'intention des IA-IPR d'arts plastiques, des professeurs de l'enseignement de spécialité en arts plastiques, des professeurs d'arts plastiques membres des jurys du baccalauréat**

**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À LA CONDUITE DE L'ÉVALUATION  
POUR LA SESSION 2022 — PARTIE ORALE**

**Sur les aspects les plus généraux des recommandations sur la conduite de l'évaluation, indiqués ci-dessous, les jurys se reporteront au document portant sur la partie écrite**

- Attention spécifique au contexte sanitaire rencontré depuis 2020 et nécessaire bienveillance des jurys ;
- Recherche d'un meilleur équilibre entre compétences, savoir-faire et connaissances mobilisées par le candidat ;
- L'évaluation et la notation abordée comme un travail intellectuel et éthique à conduire avec délicatesse.

**Quelques recommandations spécifiques pour la partie orale**

**1. Comme pour l'écrit, la conduite de l'évaluation s'attache en premier lieu à « cerner » un profil**

Comme pour l'écrit, il importe de repérer où se positionne l'élève au regard de niveaux de maîtrise de compétences mobilisées dans la conduite d'un projet à visées artistiques, de savoir-faire techniques comme méthodiques, de connaissances plasticiennes dont témoigne le projet présenté. Certaines sont par ailleurs présentes selon des nuances, des intensités potentiellement spécifiques à la démarche ou à la nature de la production. Cette diversité et ces gradations appellent la **conduite d'une évaluation dite par profil**. Utilisée dans le cadre de l'examen, elle se relie à l'esprit de l'évaluation formative travaillée dans le parcours de formation de l'élève dans le respect des indications des programmes.

Du fait de la crise sanitaire, les élèves ont connu régulièrement des conditions de travail hétérogènes. Cette approche dite « par profil » apparaît donc adaptée à la prise en compte des possibles disparités et la proposition des modulations nécessaires. Ce travail sera conduit dans la collégialité des jurys et sous l'égide des inspecteurs territoriaux.

**2. Une évaluation en deux phases successives et complémentaires**

L'évaluation fera se succéder deux grandes phases complémentaires, requérant l'une et l'autre un travail dense, précis et éthique :

- **D'abord**, l'écoute du candidat, l'observation et l'analyse fine de ce qu'il énonce (première partie), présente en donnant à voir (projet abouti et la production, le dossier qui l'accompagne), démontre dans toutes les phases de l'oral ;

- **Ensuite**, la prise de recul et un regard en surplomb pour raisonner une notation globale : l'attribution d'une note se faisant au regard des constats portés lors de la première phase (*supra*) et notamment sur des repères définis et partagés par l'ensemble du jury. Ce travail s'appuie sur une méthode et des outils.

Ces deux grandes phases sont essentielles. C'est à l'issue qu'il est possible de situer globalement les plus ou moindres qualités repérées dans l'échelle de notation en vigueur dans l'examen (de 0 à 20), elle-même régulée collégalement au regard des caractéristiques d'une session. **Plus que jamais, cette approche pondérée et globale au sein des jurys, sous l'égide des IA-IPR, est nécessaire pour la session 2021.**

### **3. De manière analogue à la partie écrite, des outils communs nationaux et académiques**

Il convient que chaque évaluateur dispose de différents outils correspondant à des usages spécifiques entre travaux collégaux (entente et harmonisation) et conduites en binômes de l'évaluation de la partie orale :

- Un même **document de synthèse de l'évaluation** de la partie orale pour tous les jurys afin de positionner des acquis, outil également utile aux travaux d'harmonisation (**les IGESR d'arts plastiques proposent un document de référence<sup>1</sup>**) ;
- Un **outil d'aide à l'analyse et à l'évaluation de l'épreuve orale** que le jury élabore et/ou règle collégalement. Un tel document ne se confond pas avec le seul modèle d'une grille de notation dite critériée. Il peut, par exemple, relever d'un descripteur de paliers de compétences et/ou de savoir-faire et/ou connaissances, d'un répertoire ou d'un guide méthodologique, etc. Il gagnera à servir la démarche d'évaluation par profil et à ne pas être trop lourd, trop dense ou trop détaillé afin de garantir la fluidité du travail et des échanges entre évaluateurs. Il doit pouvoir être maîtrisé par tous les membres du jury (**c'est, en académie, le jury, qui, sous l'égide de l'inspection, travaille la forme de cet outil**) ;
- *In fine*, une **trame réglant des repères communs pour situer et harmoniser la note globale** à l'issue de la conduite de l'évaluation par profil. Cette trame permet de vérifier la cohérence de la note globale et finale portée au regard d'une typologie ouverte de grandes catégories de notes dans cet oral (**les IGESR d'arts plastiques fournissent un outil national<sup>2</sup>**).

---

<sup>1</sup> Fiche 2 : document de synthèse de la conduite de l'évaluation par profil de la partie orale de l'épreuve

<sup>2</sup> Fiche 3 : échelle indicative d'ajustement de la notation globale de la partie orale de l'épreuve